



Commune de SAINT GEORGES D'HURTIERES

INFORMATIONS COMMUNALES
OCTOBRE 2021

LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er octobre 2021

Date de convocation : 24 septembre 2021

Nombre de Conseillers :		L'an deux mil vingt et un, et le premier octobre à vingt heures
Afférents au Conseil :	11	et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune,
En exercice :	11	régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la
Présents :	11	loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Absents excusés :	0	Monsieur André BRUNET, Maire.
Ont donné pouvoir :	0	
Votants :	11	

Secrétaire de séance : Madame Aurore COMBET.

Présents : Mesdames Joselyne BOLLON, Sandrine BUET, Aurore COMBET et Véronique VELASCO et Messieurs Daniel BOUVIER, Denis DURUISSEAUX, Yannick GERBAUD, Clément BERLIOZ, Jonathan SEMILLON et Thierry PASCAL.

Absents excusés : Néant.

Procuration : Néant.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour trois points portant sur les tarifs des gîtes communaux, la mise à disposition de personnel au SISPH et la modification des statuts du SIAEP. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'étudier ces questions lors de la présente séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu de la séance du 18 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

LOTISSEMENT DE PLAN LA TOUR : CHOIX DU LOTISSEUR

Le Conseil Municipal prend acte des 3 offres réceptionnées pour l'aménagement du lotissement et la construction des logements. Il donne un accord de principe pour retenir l'offre la mieux disante émanant de l'entreprise LOTISAVOIE et autorise Monsieur le Maire à négocier avec cette entreprise pour parvenir à un accord définitif. Il demande à la société LOTISAVOIE et à Mme Nathalie THOMAS de participer financièrement à la réalisation d'un local à poubelles d'une part et à la sécurisation des accès au lotissement d'autre part. La société LOTISAVOIE prendra également à sa charge le cout du renforcement électrique du réseau rendu nécessaire par ce projet.

TABLEAU DE LA VOIRIE COMMUNALE

Dans le cadre des procédures judiciaires en cours concernant le bassin et la place du Clavaire, le Conseil Municipal décide (par 1 NPPV J. BOLLON, 1 ABSTENTION C. BERLIOZ et le reste POUR) de retenir la proposition N°1 du rapport d'expertise permettant à la commune de conserver la totalité de la parcelle C 1670 correspondant à la place du Clavaire. Le Conseil rappelle ainsi la nécessité de conserver au centre du hameau une place suffisante pour permettre la circulation de tout véhicule et tenir lieu de place de retournement adaptée au déneigement ainsi qu'aux services de sécurité et de livraison.

Le Conseil Municipal rappelle par ailleurs la nécessité de laisser cette place communale libre de tout stationnement.

VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil Municipal

- PREND CONNAISSANCE des difficultés rencontrées par les utilisateurs d'un chemin rural situé au lieudit les Guilles du fait du non-respect des limites cadastrales.
- PREND ACTE de la demande de la commune de procéder rapidement à un relevé cadastral permettant de définir précisément les limites de propriété.
- RAPPELLE à tous les citoyens l'obligation de respecter les limites cadastrales afin de permettre la libre circulation sur toutes les voies communales et à tout moment.
- RAPPELLE que toute occupation du domaine public doit obligatoirement faire l'objet d'une demande préalable adressée en mairie.
- CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes mesures nécessaires au respect des dispositions prévues par le CGCT.

ANTENNE DE TELEPHONIE MOBILE A LA MINIERE

Dans le cadre du programme NEW DEAL initié par l'Etat en vue d'apporter une meilleure couverture dans les zones blanches, le Conseil Municipal approuve le projet d'installation d'une antenne de téléphonie mobile au lieudit la Minière pour l'implantation des opérateurs ORANGE et FREE MOBILE.

Cet équipement sera érigé sur les parcelles communales cadastrées D 889, D 890 et D 891.

Le Conseil approuve les termes de la convention correspondante, entre la société ORANGE et la commune de Saint Georges d'Hurtières pour la mise à disposition des parcelles, d'une durée de 12 ans et prévoyant une redevance forfaitaire de 1 000€ pour chaque opérateur avec une revalorisation annuelle de 1%.

Le dossier technique de ce projet sera consultable en mairie ou en lien sur le site internet de la mairie à partir du mois de décembre 2021.

PERSONNEL COMMUNAL

Afin de faire face à l'absence d'un agent, le Conseil Municipal donne son accord pour la création d'un emploi d'agent de services techniques pour la période du 1^{er} octobre au 30 novembre 2021 et autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement nécessaire.

AFFAIRES FONCIERES : PROJET D'ACQUISITION DE TERRAINS SITUES AU LIEUDIT LE MASUE APPARTENANT AUX CONSORTS VILLARD

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition des parcelles appartenant aux consorts VILLARD cadastrées C 217, C 319, C 325, C 444, C 1436, C 1437 et C 2139 d'une superficie totale de 8 767 M2 au prix de 5 000€ pour la totalité, soit 0.57€/M2 environ. Il s'agit pour partie de la régularisation de l'emprise de la station d'épuration du Reposet.

Cette transaction sera réalisée par acte administratif du cabinet MESURALPES et les crédits correspondants seront inscrits au BP 2022.

LOCATION DE TERRAIN A MONSIEUR KENZO LECHEVALLIER

Le Conseil Municipal donne son accord pour renouveler la location à Monsieur Kenzo d'un terrain constitué partiellement des parcelles communales cadastrées B 114 et B 1846 situées au lieudit LANDRIAT pour une superficie d'environ 650m2. La location est consentie pour une durée de 1 an à compter du 01/09/2021 jusqu'au 31/08/2022 moyennant un montant annuel de loyer fixé à 600€.

BUDGET GENERAL : DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil municipal approuve la décision modificative présentée à hauteur de 5€ sur le budget général.

PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

Le Conseil Municipal décide de modifier sa délibération du 02/04/2021 en précisant que le fait générateur de la PFAC est réalisé lorsque le regard de branchement est posé en limite de propriété. Les autres termes de la délibération du 02/04/2021 demeurent inchangés.

GESTION DE LA FORET COMMUNALE

Le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette des coupes à asseoir en 2022 en forêt communale transmis par l'ONF.

PERSONNEL DU GRAND FILON

Sur proposition du directeur du Grand Filon et afin de permettre d'assurer dans de bonnes conditions l'ouverture au public du site minier en cette fin de saison, le Conseil Municipal approuve la création d'un emploi de vacataire pour la période du 01/10 au 30/11/2021 et autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement correspondant.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022

Afin de permettre d'effectuer le recensement de la population en janvier 2022, le Conseil Municipal approuve la désignation de Mme Roselyne BRUNET en qualité d'agent recenseur et de coordonnateur communal et fixe les conditions de rémunération de sa mission (paiement en heures complémentaires et remboursement des frais de mission).

MISSION DE SECRETARIAT DE MAIRIE ITINERANT

Le Conseil Municipal approuve la convention de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant avec le CDG 73. Cette convention permettra à notre commune de bénéficier d'une secrétaire de mairie de remplacement en cas d'absence prolongée d'un agent du secrétariat de mairie.

DISPOSITIF DE SIGNALEMENT ET DE TRAITEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT SEXUEL OU MORAL ET D'AGISSEMENTS SEXISTES

Le Conseil Municipal prend acte de la décision de monsieur le maire de confier au CDG 73 la gestion du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes. Un tel dispositif a été rendu obligatoire pour les employeurs publics en application d'un décret du 13 mars 2020.

ACQUISITION D'UN VEHICULE 4X4 : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal approuve le projet d'acquisition d'un véhicule 4x4 équipé pour le déneigement dont le coût est estimé à 41 929€ HT et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus importantes possibles auprès du Conseil Départemental de la Savoie.

ACQUISITION D'UN VIDEOPROJECTEUR : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal approuve le projet d'acquisition et d'installation d'un vidéoprojecteur fixe et d'un écran dans la salle du Conseil Municipal dont le coût est estimé à 1 700€ TTC et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus importantes possibles auprès du Conseil Départemental de la Savoie.

RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal approuve le projet de rénovation thermique des bâtiments communaux dont le coût est estimé à 56 353€ TTC et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus importantes possibles auprès du Conseil Départemental de la Savoie et du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes. Une subvention de l'Etat de 20 000€ a par ailleurs déjà été attribuée. Ce projet prévoit le remplacement des portes et des fenêtres par des équipements plus isolants pour la salle des associations, les appartements de la maison communale et le gîte de Rochebrune.

**AMENAGEMENT D'UN PARKING ET D'UNE AIRE DE JEU A ROCHEBRUNE :
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le Conseil municipal approuve le projet de réalisation d'un parking de 17 places et d'un espace de jeux (jeux d'enfants, terrain de pétanque, etc...), sur la parcelle communale C 2681 située à proximité du gîte de Rochebrune, dont le coût est estimé à 151 960€ TTC et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus importantes possibles auprès du Conseil Départemental de la Savoie et du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.

TRAVAUX DE ROUTE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal approuve le programme de travaux de route à réaliser pour 2022 dont le coût est estimé à 95 994€ TTC et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus importantes possibles auprès de l'Etat.

PROJET D'AGROFORESTERIE DU PLAN DU BOURG : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal approuve le projet d'agroforesterie qui sera réalisé sur une surface de plus de 4 000m² au Plan du Bourg. Ce projet vise notamment à transformer une friche en verger de conservation aux pratiques agro écologiques par la plantation d'environ 40 arbres fruitiers anciens et variés. Une signalétique complète et des panneaux d'information sont prévus. Le coût du projet est estimé à 16 500€ HT environ et laisserait une part d'autofinancement à la commune de l'ordre de 3 229€.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus importantes possibles auprès du Conseil Départemental de la Savoie et du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes. Ce projet sera réalisé en partenariat avec l'Espace Belledonne et l'association des sylviculteurs des Hurtières.

CESSION DE MATERIEL

Le Conseil Municipal donne son accord pour la cession de l'ancienne saleuse aujourd'hui inutilisée au prix de 1 700€.

TARIFS DES GITES COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide de modifier la grille tarifaire de location des gîtes communaux en prévoyant en location mensuelle du gîte de la Minière au tarif de 330€ ou 500€ selon la période.

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT

Le Conseil Municipal approuve la mise à disposition du SISPH d'un agent technique pour effectuer des tâches d'entretien de l'école de St Georges d'Hurtières durant les vacances scolaires et autorise Monsieur le maire à signer la convention correspondante.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEP

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du SIAEP telle que proposée prorogeant le terme du syndicat en charge de la gestion de l'eau potable pour une durée illimitée.

MOTION

Le Conseil Municipal apporte son soutien à la motion proposée par l'union régionale des communes forestières Auvergne Rhône Alpes demandant notamment la révision complète du projet de contrat ETAT-ONF 2021-2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à partir de 11h00 place du 14 mars 1944 (devant la mairie). Un vin d'honneur sera offert par l'amicale des anciens combattants à partir de 11h45 au bistrot des 4 saisons.

NUMEROTATION DES HABITATIONS - RAPPEL

Chaque habitant est invité à venir retirer le plus rapidement possible le numéro de son habitation durant les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie.

BASSINS COMMUNAUX

En accord avec le SIAEP tous les bassins communaux de la commune seront prochainement fermés. Cette décision a été prise afin de tenir compte des difficultés rencontrées en cette période d'étiage.

BIBLIOTHEQUE DES HURTIERES

La bibliothèque des Hurtières vous accueille aux horaires suivants :

- Le lundi de 16h00 – 18h00
- Le Samedi 10h00 à 12h00

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil Municipal est prévu le vendredi 10 décembre 2021 à 20h30.

NUISANCES SONORES :

Il est rappelé aux habitants que conformément à l'arrêté préfectoral du 09 janvier 1997, le principe en vigueur est que « tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit ».

Il découle de cet arrêté que les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants.

Il en va de même en ce qui concerne les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique qui ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h à 19h30.

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h à 19h00.

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Les infractions au présent arrêté peuvent être poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC :

Le secrétariat de mairie est ouvert au public dans les conditions suivantes :

- Masque obligatoire.
- Gel Hydro alcoolique.

Horaires d'ouverture : Lundi 14h00 – 16h00

Mercredi 10h00 – 12h00

Vendredi 15h00 – 18h00

Pour tout renseignement, joindre le secrétariat de mairie par téléphone au 04 79 36 12 08 et par mail hurtieres.mairie.stgeorges@wanadoo.fr

Retrouvez les informations municipales sur le site de la commune : <http://www.saintgeorgesdhurtieres.fr>